



VILLE DE NOGENT -SUR-MARNE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JUIN 2020

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal	: 39	LE MAIRE
Membres en exercice	: 39	
Membres présents	: 31	
Membres excusés et représentés	: 5	
Membres absents non représentés.....	: 3	M. Jacques JP MARTIN

La séance est ouverte à 20h25 sous la présidence de Monsieur Jacques JP MARTIN,

COMMUNICATIONS

- 1) Reprise de l'école, l'extrascolaire prévu cet été
- 2) Nombre de blocs sanitaires dans les écoles/réponse aux inquiétudes des parents d'élèves
- 3) Partenariat éducatif avec le Football Club de Nogent

Chaque année, le 23 juin, la Journée olympique est célébrée partout dans le monde et permet à chacun de s'initier à la pratique de sports olympiques en présence d'athlètes, dans le partage et les valeurs de l'olympisme. De plus en plus d'événements sont organisés dans ce cadre chaque année en France (quand les conditions sanitaires le permettent) et accueillent toujours plus de monde, athlètes comme citoyens, à Paris et en région.

A Nogent, nous avons accueilli l'année dernier la ministre des Sports Roxana MARACINEANU au stade sous la lune dans le cadre de cette journée car pour nous, le sport est à la fois un enjeu et un symbole. Il était naturel de le rappeler aujourd'hui.

Le sport est un enjeu de santé, de bien-être, d'éducation, de cohésion sociale mais aussi un symbole de liberté lié aux valeurs humanistes de l'Olympisme. Comme vous le savez, Nogent a été labellisé « Terre de Jeux » (en novembre 2019) par le comité d'organisation des JO PARIS 2024, pour le dynamisme de sa politique sportive en constant développement notamment en direction des clubs et du grand public. Pour rappel, notre ville compte actuellement environ 7000 licenciés sportifs pour un peu plus de 33 078 habitants (INSEE 2017).

Avec l'aide du football club de Nogent fondé en 1953, et historiquement soutenu dans son développement par la ville, ce ne sont aujourd'hui pas moins de 680 adhérents et adhérentes qui fréquentent le terrain d'honneur du stade sous la lune Alain Mimoun.

Le football, premier sport collectif français en nombre de licenciés, doit continuer à contribuer à la réussite de la cohésion sociale de notre société toute entière. C'est pourquoi, je compte notamment sur le Football Club de Nogent, son Président et ses 28 éducateurs sportifs bénévoles pour renouer les liens avec leurs adhérents, avec les pratiquants. Je compte aussi sur eux pour se rapprocher des écoles de la ville afin de soutenir les enseignants et les familles lors du retour des enfants à l'école.

C'est dans ce sens que j'ai décidé de répondre favorablement à un projet de partenariat éducatif avec le club ce qui permettra à la ville dès le mois de septembre de mutualiser les compétences d'un éducateur sportif du club avec les centres de loisirs afin de favoriser la création par le club d'un emploi à temps plein pour un jeune nogentais bénévole au club depuis plusieurs années avec des résultats éducatifs remarquables et remarqués.

4) Reprise de la gestion du Centre nautique – point d'étape

Conformément aux engagements pris dans le protocole de résiliation approuvé par le Conseil municipal du 3 mars dernier, la régie personnalisée est en cours de création.

Lors du Conseil municipal du 9 juin, les 3 membres du Conseil d'administration et le Directeur ont été désignés.

Par conséquent, dès le 15 juin, le Conseil d'administration s'est réuni afin notamment de mandater le Directeur pour permettre la reprise de la gestion au 1^{er} septembre.

Ainsi, ce dernier, représentant légal de l'établissement, peut engager les démarches nécessaires telles que l'immatriculation au registre du commerce, la création d'un budget ou la passation des différents contrats indispensable au fonctionnement de la structure.

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 3 mars 2020.

FINANCIER

20/47. Approbation du Compte Administratif - Exercice 2019 -Budget Principal

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DAVID, Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil municipal, par 25 voix pour dont 2 pouvoirs (Mme MÜNZER, Mme FOSSE), et 9 abstentions ((M. OLIVE, M. TARAVELLA, M. VERHEYDE (Ensemble Aimons notre Ville), M. LE DERFF avec le pouvoir de M. DENISART et de Mme LIEVYN (Un Nouvel élan pour Nogent), M. CUYAUBERE, Mme DURANTEL et Mme GUIMARD (L'Alternative pour Nogent)),

Adopte le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

	Résultats cumulés 2018	Affectation du résultat	Résultats Exercice 2019	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2019
Investissement	-9 511 689,19	-	3 771 503,32	-5 740 185,87
Fonctionnement	16 518 562,48	12 478 904,85	4 720 843,25	8 760 500,88
TOTAL	7 006 873,29	12 478 904,85	8 492 346,57	3 020 315,01

20/48. Approbation du Compte Administratif - Exercice 2019 -Budget Annexe des Parkings

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DAVID, Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le Compte Administratif du Budget Annexe des Parkings de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

	Résultats cumulés 2018	Part affectée à l'investissement	Résultats Exercice 2019	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2019
a. Investissement	3 055 409,64		3 580,63	3 058 990,17
Fonctionnement	85 385,03	0,00	-4 522,07	80 862,96
TOTAL	3 140 794,67	0,00	-941,44	3 139 853,23

20/49. Affectation des résultats Compte Administratif - Exercice 2019- Budget Général

Le Conseil municipal, par 34 voix pour dont 5 pouvoirs (Mme MÜNZER, M. SAJHAU, Mme FOSSE, M. DENISART, Mme LIEVYN) et 2 abstentions ((M. OLIVE (Ensemble Aïmons notre Ville) et Mme SPIEGELMANN (Progrès et Solidarité pour Nogent)),

Constate les résultats de clôture de l'exercice 2019 du Budget Principal comme suit :

- Résultat d'investissement : + 3 771 503,32 €
- Résultat de fonctionnement : + 4 720 843,25 €

Constate l'affectation des résultats de clôture des sections de fonctionnement et d'investissement – Budget Général - après affectation en réserve au compte 1068, écritures conformes à la reprise par anticipation, comme suit :

Compte 1068 – Affectation en réserve	8 760 500,88 €
Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté :	0,00 €
Compte 001 - Déficit d'investissement reporté	- 5 740 185,87 €

20/50. Affectation des résultats Compte Administratif - Exercice 2019- Budget Annexe des Parkings

Le Conseil municipal, par 35 voix pour dont 5 pouvoirs (Mme MÜNZER, M. SAJHAU, Mme FOSSE, M. DENISART, Mme LIEVYN) et 1 abstention ((Mme SPIEGELMANN (Progrès et Solidarité pour Nogent)),

Constate les résultats de clôture de l'exercice 2019 du Budget Annexe des Parkings comme suit :

- Résultat d'investissement : +3 058 990,27 €
- Résultat de fonctionnement : + 80 862,96 €

Constate l'affectation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement – Budget Annexe des Parkings – conforme à la reprise par anticipation, comme suit :

Compte 001 - Excédent d'investissement reporté	: + 3 058 990,27 €
Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté	: + 80 862,96 €
Compte 1068 – Affectation en réserve	: 0,00 €

20/51. Approbation du Compte de Gestion - Exercice 2019 - Budget Général

Le Conseil municipal, par 28 voix pour dont 3 pouvoirs (Mme MÜNZER, M. SAJHAU, Mme FOSSE), et 8 absentes ((M. OLIVE, M. TARAVELLA, M. VERHEYDE (Ensemble Aïmons notre Ville), M. LE DERFF avec le pouvoir de M. DENISART et de Mme LIEVYN (Un Nouvel élan pour Nogent), Mme DURANTEL et Mme GUIMARD (L'Alternative pour Nogent)),

Adopte le Compte de Gestion – Budget Général – présenté par Mme la Trésorière Principale de Nogent sur Marne pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

20/52. Approbation du Compte de Gestion - Exercice 2019-Budget Annexe des Parkings

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le Compte de Gestion – Budget Annexe des Parkings – présenté par Mme la Trésorière Principale de Nogent sur Marne pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

SERVICES TECHNIQUES

20/53. Exonération des droits d'occupation du domaine public au profit des commerçants nogentais suite à la crise sanitaire du Covid 19

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de proposer la gratuité des occupations du domaine public routier, telles que terrasses mobiles ou fixes et étals pour l'année 2020.

Décide d'appliquer cette gratuité à compter du 16 mars 2020.

Rappelle que les présents droits de voirie ne dispensent pas le demandeur, le cas échéant, du paiement de la redevance forfaitaire relative à l'occupation de places de stationnement payant, si le cas se présente.

20/54. Convention avec le Département du Val de Marne OLIVIA (Optimisation et Limitation des Impacts sur le Domaine Public)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les termes de la convention type à signer entre le Conseil départemental et la Commune de Nogent-sur-Marne portant utilisation de l'outil de coordination des chantiers (OLIVIA) pour les Communes Val-de-marnaises.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et tous documents nécessaires.

JURIDIQUE

20/55. Concession du stationnement payant avec Nogent stationnement - Avenant n°1

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public de type concessive du 21 février 2017 passé avec la société Nogent Stationnement relatif aux :

- 1- Modalités de révision des tarifs (article 24 du contrat),
- 2- Conditions d'application et de calcul de la redevance annuelle versée par le délégataire (article 26.2 du contrat),
- 3- Modalités de mise à disposition des 30 places de stationnement au profit de la RATP dans le parking Nogent-Baltard à l'issue de la période de jouissance prévue à l'article 7-2 de la concession,
- 4- Contraintes de service public figurant à l'article 7.1 du contrat et dans l'annexe 13 relative

aux grilles tarifaires des parcs en ouvrage.

Toutes les autres clauses du contrat restent inchangées.

Autorise le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer cet avenant n°1 au contrat de délégation de service public.

DRH

20/56. Création d'emplois saisonniers pour la période estivale durant les congés scolaires

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de créer, pour la période estivale durant les congés scolaires, 25 emplois d'adjoint d'animation territorial à temps complet, pour les accueils de loisirs maternels et élémentaires, et 6 emplois d'adjoint d'animation territorial à temps complet pour l'espace collégien.

Décide de rémunérer ces agents sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation territorial.

Décide d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

20/57. Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents, titulaires, stagiaires, contractuels, à temps complet, temps partiel, temps non complet, particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé, pendant l'état d'urgence sanitaire :

Service des affaires générales : du fait notamment des contraintes supplémentaires engendrées notamment par les nécessités renforcées s'agissant notamment des actes d'état civil,

Service du Cabinet du Maire et Secrétariat Général : du fait notamment des contraintes de service et sujétions exceptionnelles liées notamment à la mobilisation particulière ayant conduit à un surcroît de travail significatif, y compris en dehors de leurs horaires habituels de travail,

Service enfance – éducation - jeunesse : du fait de la nécessité d'assurer la continuité de l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise durant le temps scolaire et périscolaire et en crèche' dans des conditions de sécurité renforcées et parfois en-dehors de leurs horaires habituels (week-end et jours fériés inclus)

Services techniques et service des sports, du fait des contraintes supplémentaires engendrées notamment par les nécessités renforcées de désinfection, de nettoyage et d'entretien des espaces publics et de mise en sécurité des bâtiments,

Service d'entretien – gardiennage, du fait des contraintes supplémentaires engendrées notamment par les nécessités renforcées de nettoyage et de désinfection des locaux et gardiennage des équipements restés ouverts durant la crise sanitaire,

Services fonctionnels tels que le service communication, le service courrier, le service du standard, et

le secrétariat du cabinet du Maire, du fait de la nécessité d'effectuer leurs fonctions en présentiel et en télétravail en assurant la continuité des réseaux d'information et de communication de la collectivité tout en s'adaptant aux contraintes et évolutions règlementaires liées à la situation d'état d'urgence sanitaire,

Services administratifs ou à caractère administratif, du fait de la nécessité d'effectuer leurs fonctions en télétravail, le cas échéant avec leur matériel personnel, en assurant la continuité du fonctionnement de la collectivité tout en s'adaptant aux contraintes et évolutions règlementaires liées à la situation d'état d'urgence sanitaire,

Services de la police municipale et de la sécurité de la voie publique, du fait de la participation active aux mesures de prévention et de contrôle durant la période de confinement et plus largement d'état d'urgence sanitaire,

Cette prime exceptionnelle sera déterminée sur la base de 3 taux de référence, et modulable en fonction du nombre de jours de mobilisation liée à surcroît significatif de travail.

Taux 1 : montant journalier = 30 euros pour une activité professionnelle en présentiel uniquement, dans la limite d'un montant maximal égal à 1000 euros

Sont concernés tous les services sauf les services fonctionnels, les services administratifs ou à caractère administratif, le service des sports.

Taux 2 : montant journalier = 15 euros pour une activité professionnelle dans la limite d'un montant maximal égal à 500 euros.

Sont concernés les services fonctionnels, les services administratifs ou à caractère administratif, le service des sports.

Taux 3 : montant forfaitaire de 30 euros pour une activité professionnelle exercée en télétravail ou assimilé.

Cette prime exceptionnelle fera l'objet d'un versement unique. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu, de cotisations et contributions sociales.

Autorise le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

Décide d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

AFFAIRES SCOLAIRES

20/58. Approbation de la convention relative à la continuité scolaire et la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire dit dispositif 2S2C

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention relative à la continuité scolaire et la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

DIVERS

20/59. Motion contre la suppression et pour le retour des cahiers départementaux du Parisien avec les effectifs indispensables à leur bon fonctionnement

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Demande le retour des cahiers départementaux, version papier, tels qu'ils étaient avant la pandémie, avec les effectifs indispensables à leur bon fonctionnement.

20/60. Vœu pour l'appel à soutenir les forces de l'ordre

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de formuler un vœu pour affirmer le soutien de la Commune et sa confiance à nos forces de l'ordre, qu'il s'agisse des polices nationales ou municipales et de la gendarmerie.

20/61. Compte-rendu des décisions du Maire prise en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend compte des décisions prises en vertu des délégations données au Maire,

COMMANDE PUBLIQUE

- **CONTRAT** avec la **société IGOL PICARDIE ILE DE FRANCE** sise 614 rue de Cagny à Amiens (80094) pour la fourniture de lubrifiants, liquides de fonctionnement, produits de maintenance et additifs destinés au service Parc auto, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **10 000 € HT**. (n°20-149 du 13 mai 2020)
- **ACHAT** de sacs kraft avec poignées pour les besoins de la bibliothèque auprès de la **S.A. JM BRUNEAU** sise 19 avenue de la Baltique 91948 Courtaboeuf, au prix de **339 € TTC**. (n°20-150 du 13 mai 2020)
- **MARCHÉ** de produits parapharmaceutiques et de petit matériel médical destinés aux crèches municipales (lot n°4) avec la **SAS EBONY** sise 9 avenue de l'Atlantique 91940 Les Ulis , le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **2 000 € HT**. (n°20-151 du 13 mai 2020)
- **CONTRAT** avec **LA POSTE SOLUTION BUSINESS** sise 3 place Salvador Allende à Créteil (94011) pour des prestations de collecte et de remise des courriers de la Ville arrêté selon les modalités suivantes :

Descriptif <i>(Période en cours et années suivantes)</i>	Volume	Montant forfaitaire en € HT	Montant TVA 20%	Montant en € TTC
Collecte annuelle	2000 plis	1 823,00 €	364,60 €	2 187,60 €
Remise annuelle	800 plis	1 285,00 €	257,00 €	1 542,00 €

(n°20-152 du 13 mai 2020)

- **ACHAT** de cartons pour la mise en quarantaine des ouvrages restitués à la bibliothèque auprès de la **Sarl EXPEPACK** sise 176 rue du buisson à Marc en Baroeul (59700) au prix de **166,98 € TTC.** (n°20-153 du 19 mai 2020)
- **ACHAT** de cartons pour les besoins de la bibliothèque auprès de la **S.A. FMD** sise 73-83 rue Jean Lolive à Montreuil (93108) au prix de **343,20 € TTC.**
(n°20-154 du 19 mai 2020)
- **MARCHÉ** avec la **SAS VERTIGE** sise 17 avenue de la gare à Goussainville (95192) pour des travaux de plantations et la fourniture de végétaux et de matériaux pour plantation, le montant maximum annuel de prestations étant fixé à **300 000 € HT.**
(n°20-155 du 20 mai 2020)
- **ACHAT** de papier jet d'encre pour le Bureau d'Études auprès de la **société INTECH** sise 6 rue Roger Salengro à Fontenay-sous-Bois (94120) au prix de **252 € TTC.**
(n°20-156 du 20 mai 2020)
- **CONTRAT** avec la **société GFI PROGICIELS** sise 145 boulevard Victor Hugo à Saint Ouen (93400) pour des prestations d'assistance, de maintenance, d'hébergement et d'exploitation du progiciel Fiscalité – Oféa (Observatoire fiscal d'expertise et d'analyse) utilisé par le service financier pour un montant annuel de **4 423,08 € TTC.**
(n°20-157 du 20 mai 2020)
- **ACHAT** de tampons encres et accessoires auprès de l'**ENTREPRISE FOREZIEENNE DU TIMBRE ET DE LA GRAVURE** sise 537 route de la menuiserie à Pralong (42600), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **4 500 € HT (dont 500 € pour le CCAS).** (n°20-159 du 25 mai 2020)
- **ACHAT** auprès de l'**association Immeuble en Fête** domiciliée 26 rue Saussier-Leroy à Paris (75017) de diverses fournitures (gobelets, nappes...) pour la Fête des Voisins organisée le 18 septembre 2020, au prix de **1 500 € TTC.** (n°20-160 du 26 mai 2020)
- **MARCHÉ** avec la **société ANIMA VIDÉO** sise 61 rue Jean Jaurès à Lizy / Ourcq (77440) portant sur la réalisation d'un clip et d'un reportage sur le confinement / déconfinement à Nogent, pour un prix de **2 424 € TTC.** (n°20-162 du 26 mai 2020)
- **MARCHÉ** avec la **société AT FERMETURES** sise 10 rue des quilles à Chessy (77700) pour la réparation de la barrière levante située rue Bauÿn de Perreuse, le prix de cette intervention étant de **2 466 € TTC.** (n°20-165 du 2 juin 2020)
- **CONTRAT** avec la **société HORELEC J. DRAUX ET CIE** sise 21 rue Lucien Sampaix à Chatillon (92320) pour assurer la maintenance des horloges situées dans les bâtiments communaux, le prix de ces prestations étant fixé à **5 000 € HT max. / an.** (n°20-168 du 3 juin 2020)
- **ACHAT** de 3 batteries pour défibrillateurs auprès de la **société EURO MÉDICAL DISTRIBUTION** sise 33 avenue Philippe Auguste à Paris (75011) pour un montant de **1 296 € TTC.** (n°20-169 du 3 juin 2020)
- **CONTRAT** avec **M. Mathieu Genon** pour la réalisation de reportages photo sur la reprise des activités nautiques, la réouverture des parcs et l'évènement « Faites de la musique ! », au prix global de **804,88 € TTC.** (n°20-172 du 8 juin 2020)

LOCATIONS – CONVENTIONS D’OCCUPATION PRÉCAIRE ET CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION – AVENANTS

- **MISE À DISPOSITION** d’une clé sécurisée permettant l’accès à la promenade Yvette Horner au profit d’un habitant de l’Île de Beauté, moyennant le versement par ce dernier d’un dépôt de garantie de 50 €. (n°20-161 du 26 mai 2020)
- **MISE À DISPOSITON** des équipements sportifs couverts et découverts de la Ville aux établissements scolaires et associations sportives scolaires du 1^{er} septembre 2020 au 6 juillet 2021 au tarif horaire de 10 €. (n°20-163 du 27 mai 2020)
- **MISE À DISPOSITON à titre gratuit** d’un local de 60 m² situé 8 rue du port à Nogent-sur-Marne au profit de l’association U.A.I. Nogent. (n°20-164 du 28 mai 2020)
- **MISE À DISPOSITON à titre gratuit** du 24 août 2020 au 13 juillet 2021 des salles municipales et des équipements sportifs au profit des associations et organismes suivants :

1 ^{ère} Compagnie d’Arc de Nogent	J’aime le G.E.M.
2 ^{ème} Compagnie d’Arc de Nogent	Judo Kano Club de Nogent
Académie européenne de Krav Maga	Karaté Club de Nogent
Academy Tempo Danse	L’Aventure en chansons
Acalade	La France Insoumise
Aïkido Nogent	La République En Marche, le Comité En Marche à Nogent
Alerte Phonegate	Lady MJ Country Western Club
Arena Sport Club	Le Musicotier Grandir en Musique
AS.PA.PI (association et Parme et de Plaisance)	Le Petit Cénacle
Association culturelle et musicale Kaz’Soley et le groupe de carnaval Sozi’ka	Le Quadrille de Nogent et du Val de Marne
Association de Tai Chi Chuan traditionnel Wu de Nogent	Le Réveil de Nogent Handball
Association des Franco-Tamouls de Nogent	Les Amis du Front de Gauche de Nogent, Le Perreux, Bry
Association des Nogentais	Les Dauphins de Nogent
Association Franco-Portugaise As Gaivotas	Linking Dance – Passerelle Pasarela
Association Franco-Portugaise Estrelas do Mar	Loulou al Fouad
Association I-EUM Connexion Culturelle Corée France	Mazurcade
Association philatélique et cartophile nogentaise	Mieux-être
Ateliers Poissons de Mars	Mots et Pinceaux
Awéfa	Nogent Accueil
Bad Mouvement Magique	Nogent Basket Club
Badintown94	Nogent Natation 94
Bandits de Nogent Baseball Softball Club	Nogent Solidarité Triathlon
C.H. les Murêts	Olympia
Capoeira Kilombolas France	Ong Namo
Chin’à la lettre	Parfum Tribal, Parfum Ghawazi
Club Beauté Plaisance	Parti Socialiste de Nogent
Club des Chiffres et des Lettres	Punching Boxe de Nogent / Le Perreux
Compagnie Philippe Eretzian	Retraite Sportive Nogentaise
Coup de pouce scolaire	Réussir pour Nogent
Cousette et Créas	Réveil de Nogent Gymnastique
Crazy Feet	S’Team
Croix Rouge Française	Taekwondo Hapkido Club des Tigres Nogentais
Crux Club Nogent escalade	Tennis Club de Nogent
Ecoute et Services	Tennis de Table Nogentais
Emergences	Trust Yourself
Entraide Scolaire Amicale	Twirling Club NLP

Entraide Scolaire Amicale	Twirling Club NLP
Football Club de Nogent	UAI Nogent
France Alzheimer Val de Marne	Union des Bords de Marne UBM Rugby et UBM 94
Haan India Dance et Events	Union sportive Nogent 94
Habitat et Humanisme	Volley Club Nogentais
Hau Quyên Club de Nogent	Yoga Harmonie
Horizon Tao	Zumba Folies

(n°20-166 du 2 juin 2020)

- **RETRAIT** de la décision n°20-134 du 9 mars autorisant la mise à disposition du stadium C. Maudry au profit de l'association Arena Sport Club du 14 au 17 avril moyennant le paiement d'une redevance de 260 €. (n°20-167 du 2 juin 2020)
- **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère au bénéfice de Mme Anne-Sophie Cottu du 5 au 21 juin et du 21 au 30 septembre 2020 moyennant le paiement d'une redevance globale de 1 070 €. (n°20-170 du 3 juin 2020)
- **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère à la société Citron du 22 au 28 juin 2020 moyennant le paiement d'une redevance de 300 €. (n°20-171 du 8 juin 2020)
- **MISE À DISPOSITION** du gymnase Watteau du 6 au 10 juillet 2020 au profit de l'association Arena Sport Club pour l'organisation d'un stage de gymnastique moyennant le paiement d'une redevance de 350 €. (n°20-173 du 9 juin 2020)

MISES EN DÉCHARGE ET CESSIONS

- **MISE EN DÉCHARGE** d'une chauffeuse acquise en 2013 et affectée à la bibliothèque municipale à l'Eco Point. (n°20-158 du 25 mai 2020)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45



Jacques J.P. MARTIN

Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Président du Territoire ParisEstMarne&Bois